

Communiqué de presse

LA VOIX DE L'ENFANT

Paris, le 29 Octobre 2019

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Lors du lancement du Grenelle des violences conjugales le 3 septembre dernier, douze groupes de travail ont été mis en place. Depuis, La Voix De l'Enfant a participé activement à celui relatif aux violences intrafamiliales.

Pour rappel, les thématiques des douze groupes ont ainsi été définies : violences intrafamiliales, accueil au commissariat de police ou en gendarmerie, éducation et prévention, outre-mer, santé, handicap, violences au travail, coopération entre les numéros de téléphone 115 (hébergement d'urgence) et le 3919 (violences sexistes et sexuelles), justice, violences psychologiques et emprise, violences post-séparation, et violences économiques.

Conviée par Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, ainsi que par Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de la Protection de l'Enfance, La Voix De l'Enfant s'est rendue ce mardi 29 octobre à la restitution des travaux.

Elle se félicite de l'ensemble des propositions de chacun des groupes, et en particulier, de celles relatives au groupe sur les violences intrafamiliales dans lequel La Voix De l'Enfant a fait un certain nombre de propositions.

Elle se réjouit de voir figurer parmi ces propositions l'alignement du statut de l'enfant « témoin » sur celui de l'enfant victime, avec la garantie d'une évaluation personnalisée et d'une orientation vers un parcours de soins. Par ailleurs, le recueil de la parole de ces enfants devrait se faire à titre expérimental dans cinq Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques.

Ce groupe propose également de :

- Permettre aux professionnels de santé de signaler une situation de violence (secret professionnel) ;
- Étendre le protocole de prise en charge des enfants par l'hôpital (Cf. département Seine-Saint-Denis) ;
- Soutenir la parentalité (accompagnement des parents victimes et des autres) ;
- Renforcer l'accompagnement juridique des femmes victimes de violences par des associations ;
- Améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales au sein des couples LGBT par des actions de sensibilisation du grand public et de formation des forces de l'ordre ;
- Généraliser les pôles mineurs-familles au sein des Parquets, permettre au Juge aux Affaires Familiales de se prononcer sur l'aménagement de l'autorité parentale, développer les espaces de rencontre (droit de visite).

Le 25 novembre prochain, journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, sera annoncé l'ensemble des mesures retenues.

Contact :

Service juridique - 07 81 82 74 70

